DÉCISION DU CONSEIL

du 20 novembre 1978

portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

(78/978/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Commnauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté [1], et notamment son article 82,

vu la décision du Conseil du 8 février 1977 portant nomination, pour la période se terminant le 7 février 1979, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants,

considérant qu'un siège de membre suppléant du comité précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Oakes, portée à la connaissance du Conseil en date du 9 juin 1978 ;

vu la candidature présentée en date du 31 octobre 1978,

DÉCIDE :

Article unique

M. William Joseph Sloane est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants en remplacement de M. Oakes pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 7 février 1979.

Fait à Bruxelles, le 20 novembre 1978.

Par le Conseil

Le président

K. von DOHNANYI

---

(1) JO n° L 149 du 5. 7. 1971, p. 2.